

Date: 14.12.2018

LA LIBERTÉ

Le Grand Conseil adopte la loi de mise en œuvre de la réforme fiscale sans retouches

Le parlement suit le Conseil d'Etat

« PATRICK PUGIN

Fiscalité » Au terme de plus de deux heures et demie de débat, Georges Godel savoure: «sa» version de la réforme fiscale des entreprises est adoptée par 62 voix contre 12 (18 abstentions). Sans qu'aucune retouche n'y ait été apportée. Des velléités, pourtant, il y en a eu. Mais le directeur des Finances cantonales est parvenu à rallier une majorité à son projet, meilleur compromis possible entre les intérêts des sociétés et ceux de la population, selon lui.

Le conseiller d'Etat a pourtant tremblé devant l'amendement de la Commission des finances et de gestion (CFG) qui demandait de ramener le taux d'imposition partielle des dividendes de 70% à 60% (notre édition de mardi). Une option défendue par le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et une minorité du Parti démocrate-chrétien. Pour eux, il s'agissait de renforcer l'attractivité de Fribourg face à la concurrence de ses voisins.

Eviter «le pas de trop»

Mais ces dix points de différence, c'est «le pas de trop qui mettrait en péril ce projet», a mis en garde Georges Godel. Aussi a-t-il exhorté les députés à faire preuve de responsabilité en ne prenant pas le risque de faire capoter cette réforme «indispensable». Il a été entendu... de justesse: l'amendement de la CFG n'a été rejeté que par 49 voix contre 46 (1 abstention).

Celui de Benoît Piller (ps, Avry) – demandant de pousser

le taux de 70% à 80% – a été écarté beaucoup plus sèchement (62 voix contre 34). Le président du Parti socialiste n'a pas eu plus de succès avec sa proposition de faire passer le taux de l'impôt cantonal sur le bénéfice de 4% à 6%, repoussée par 60 voix contre 33 (1 abstention). L'opération aurait amené le taux effectif (charge fiscale fédérale, cantonale, communale et paroissiale) de 13,72% à 16,38%. «Le but est d'atténuer l'impact financier de la réforme», a défendu Benoît Piller.

Refus de la sous-enchère

Stéphane Peiry (udc, Fribourg) n'a pas eu plus de succès. Après le refus de réduire le taux d'imposition des dividendes, il a suggéré de réduire celui de l'impôt cantonal sur le bénéfice de 4% à 3,5%, faisant du même coup passer le taux effectif à 13,02%. Une sous-enchère peu raisonnable, selon Georges Godel, convaincu que le taux de 13,72% permet d'équilibrer les différents intérêts. Au vote, le ministre l'emporte par 57 voix contre 32 (5 abstentions).

Même sort pour Claude Chasot (cg-pcs, Villarsel-le-Gibloux) qui proposait, lui, un taux d'impôt cantonal sur le bénéfice à 5% (taux effectif de 15,07%). Refus net: 60 voix contre 33.

La dernière tentative de correction du projet du Conseil d'Etat a émané d'Armand Jaquier (ps, Romont). Le secrétaire régional d'Unia a essayé de doubler l'augmentation des allocations familiales: de

240 francs par année dans le projet du gouvernement à 480 francs. Une proposition anéantie par le camp bourgeois, pour qui il n'est pas question de renchérir le coût du travail. Au vote, le syndicaliste a perdu par 60 voix contre 31 (2 abstentions).

«Nous craignons une péjoration des prestations de l'Etat»

Benoît Piller

Fribourg est ainsi doté de sa loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale. A droite, on a perdu sur l'imposition des dividendes. Mais on s'en accommode. «Nous savions que ce serait serré», confie Nadine Gobet (plr, Bulle). La directrice de la Fédération patronale et économique n'en salue pas moins «le fruit d'un compromis où chacun a dû faire des concessions».

A gauche, on se réjouit que les lignes rouges – imposition des dividendes et taux d'impôt sur le bénéfice – n'ont pas été franchies. De nombreux socialistes se sont cependant abstenus au moment du vote final. «Cette réforme induit des pertes fiscales de 50 millions de francs par année. Nous craignons une péjoration des prestations de l'Etat», expose Benoît Piller. Le Parti socialiste soutiendra-t-il le lancement du

référendum? «Nous devons en discuter.»

La réponse tombera la semaine prochaine. Solidarités et le Syndicat des services publics ont déjà signifié hier leur intention de monter au combat. »

La satisfaction des milieux économiques

Les milieux économiques saluent une «réforme équilibrée» favorable à l'emploi et aux investissements.

Dans un communiqué commun, la Chambre de commerce et d'industrie, la Fédération patronale et économique et l'Union patronale du canton de Fribourg saluent l'adoption de la loi de mise en œuvre de la réforme fiscale. Les trois organisations faitières de l'économie fribourgeoise «soutiennent sans réserve la

mise en place d'une fiscalité équilibrée, favorable à l'emploi, aux investissements et à l'innovation».

Elles rappellent que la réforme est incontournable, car la Suisse va abolir les statuts fiscaux spéciaux destinés aux entreprises à vocation internationale. A Fribourg, on parle de 1800 sociétés et de 8000 emplois directs et indirects. «Sans une baisse du taux d'imposition des bénéfices à 13,72% contre 19,86% actuellement, le canton s'exposerait au risque

d'un départ massif des entreprises à statuts», mettent en garde les organisations économiques, soulignant encore l'engagement des employeurs, qui financeront 22 des quelque 30 millions de francs que coûteront les mesures d'accompagnement sociales du projet.

«La nouvelle fiscalité des entreprises est un projet d'avenir, favorable à tous les habitants du canton de Fribourg», concluent les organisations patronales. »

PP

UN PASSAGE OBLIGÉ PAR LES URNES

L'Etat déliera sa bourse pour aider communes et paroisses à amortir le choc de la réforme fiscale. Les députés ont accepté hier – à l'unanimité moins une abstention – le décret relatif aux contributions transitoires du canton, qui versera chaque année, entre 2020 et 2026, 8,5 millions de francs aux communes et 1,1 million aux paroisses. A ces 67,2 millions de francs

s'ajoutent 15,7 millions que 45 communes particulièrement impactées par la réforme se partageront les deux premières années de sa mise en œuvre (voir notre édition de mardi). Vu les montants en jeu, ce décret est soumis au référendum financier obligatoire. La population fribourgeoise devra donc donner son aval, en principe le 19 mai 2019. PP



La version de Georges Godel, de la réforme fiscale des entreprises, a été adoptée hier. Aldo Ellena